



TOURNOIS DE REPRISE DU COMITE DES ARDENNES

Vendredi 10 Septembre 2021 à Tagnon

Vendredi 17 Septembre 2021 à Montcy

Vendredi 24 Septembre 2021 à CMATT

Tableaux	Désignation
A	Jeunes (moins de 15 ans)
B	Dames
C	Mixtes

Club	Nom Prénom	N° Licence	Points	Tableau

Les inscriptions seront à faire parvenir jusqu'au jour de compétition avant 18h30 par mail à tournoi@pingenardenne.fr

TOURNOIS GRATUIT

Buvette et petite restauration sur place

PASS Sanitaire obligatoire

REGLEMENT

TOURNOIS DE REPRISE DU COMITE DES ARDENNES

Vendredi 10 Septembre 2021 à Tagnon

Vendredi 17 Septembre 2021 à Montcy

Vendredi 24 Septembre 2021 à CMATT

Article 1 – Le Comité des Ardennes de Tennis de Table organise les **vendredi 10, 17 et 24 septembre 2021** des tournois de tennis de table amicaux ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT et à toutes les personnes non licenciées, sur présentation d'un certificat médical.

Article 2 – Les tournois débiteront à 19h00. Les inscriptions sont gratuites.

Article 3 – Les tournois se dérouleront en trois tableaux :

- Tableau Jeunes (moins de 15 ans)
- Tableau Dames
- Tableau Mixte

Inscription limitée à 1 tableau par joueuse/joueur.

Article 4 – Suivant les règles de la FFTT, les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Tous les tableaux se disputeront par poules de 3 joueurs. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant en honneur qui se fera par élimination directe. Le troisième de chaque poule sera reversé dans le tableau consolation qui se fera par élimination directe.

L'organisation se réserve le droit de modifier la formule suivant le nombre d'inscrits par tableau.

Article 5 – La tenue sportive est de rigueur.

Article 6 – Les balles **plastiques** agréées de couleur **blanche** seront fournies par le comité départemental.

Article 7 – Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette et une restauration rapide seront à la disposition des joueurs et joueuses.

Article 8 – Le juge arbitrage sera assuré par des bénévoles.

Article 9 – Le Juge Arbitre se réserve le droit d'exclure un joueur ou joueuse ayant un comportement non sportif à la table ou en dehors.

Article 10 – L'accès de l'aire de jeux est strictement réservé aux compétiteurs et organisateurs.

Article 11 – L'accès à la salle se fera sur présentation d'un PASS SANITAIRE valide.

Article 12 – La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.